COMMUNE D'IXELLES Direction de l'Urbanisme Hôtel communal Chaussée d'Ixelles, 168 1050 BRUXELLES

V/Réf: 7b/pu/1.048

N/Réf.: AVL/ah/XL-2.372/s516

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet: IXELLES. Place du Châtelain, 29 / angle rue de l'Aqueduc. Demande de permis

unique portant sur l'installation de coupe-vents et de joues de tentes solaires.

Dossier traité par Mme A. Coppieters

Suite à votre courrier du 23 février 2012 sous référence, réceptionné le 28 février dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 7 mars 2012.

Le dossier concerne un immeuble d'angle situé dans la zone de protection de la maison Sander Pierron réalisée par V. Horta et située 157, rue de l'Acqueduc. La demande concerne l'ajout de dispositifs destinés à l'aménagement de la terrasse (coupe-vent, joues de tentes solaires). De manière générale, ce genre de dispositifs ne doivent pas être encouragés car ils consistent à privatiser une partie de l'espace public. Cependant, dans ce cas particulier, ils sont amovibles. Par conséquent, la CRMS ne s'y oppose pas pour autant qu'ils soient retirés hors saison (l'établissement dispose-t-il d'un espace de rangement adéquat ?) et que les chaufferettes qui avaient été placées, soient définitivement supprimées (politique régionale en matière d'économie d'énergie).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO Secrétaire M.-L. ROGGEMANS Présidente